

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION

Concernant une convention d'occupation de locaux de domaine public avec le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétique et Electronique (C.I.S.T.E.M.E.)

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-3

Vu la délibération n°7.1 du Conseil communautaire de Limoges Métropole de 21 novembre 2022 relative à la délégation d'attribution de Conseil communautaire au Président en application des articles L.5211-2 et L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°7.1 du Conseil communautaire de Limoges Métropole de 10 septembre 2022.

CONSIDERANT que le Membre conseil ESTER a été élu à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2018.

CONSIDERANT que le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétique et Electronique (C.I.S.T.E.M.E.) a exprimé le vœu de demeurer dans les locaux qu'il occupe.

DÉCIDE

Qu'à compter du 01 janvier 2023 et pour une durée de deux ans, le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétique et Electronique (C.I.S.T.E.M.E.) occupe des locaux au titre de « locaux de domaine public » au titre « Intercommunal » du Membre conseil ESTER Technopole, 1 Avenue d'Etat 87069 LIMOGES Cedex. La superficie globale sera portée à 177 m².

Le montant de loyers sera d'0 euro à 12000 € HT par mètre carré et par an.

Les charges d'électricité à 2000 € HT par mètre carré et par an.

Fait à Limoges, le 21/12/2022


Publié le 19/12/2022

Le Président
Pour le Président
Christophe ESTER
Président du Conseil Communautaire

DÉCISION

Décision concernant une convention d'occupation de locaux du domaine public avec le Centre d'ingénierie des Systèmes en Télécommunication ElectroMagnétique et Electronique (C .I.S. T .E.M.E.)

1 DOCUMENT - Publié le 19 Décembre 2022

 DEC_ECO_23723_ESTER_OCCUPATION_LOCAUX_CISTEME.pdf
(.pdf, 82,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER